

## Grille d'analyse des projets du GAL Comminges Pyrénées

### 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)

Thématique d'analyse		Critères	Note
<b>1. A. Partenariat / Mise en réseau</b>		Pas de partenariat ni de mise en réseau des acteurs locaux	0
		Partenariat mais limité (ponctuel, financier uniquement, simple communication autour du projet...)	1
		Partenariat basé sur un travail régulier fondé sur un objectif partagé Au moins 1 partenaires (autres que financier)	2
		Partenariat diversifié et fondé sur un objectif partagé aussi bien pour la conception que pour la mise en œuvre du projet (avec des pratiques communes) - <i>notamment via un cadre formalisé (convention...)</i> Au moins 2 partenaires (autres que financiers) et/ou partenariat public-privé	3
<b>1. B. Démarche ascendante et/ou participative*</b>		Le projet ne s'inscrit pas dans une telle démarche, l'action est conduite de manière classique : mode de participation par information	0
		Démarche participative ponctuelle (le public cible ou de leur représentant est impliqué sur le diagnostic/les enjeux) et/ou partielle : mode de participation par consultation	1
		La démarche participative fait partie intégrante du projet (prise en compte du public cible ou de leur représentant sur les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre, dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet) : mode de participation par concertation voire utilisation de méthode originale de participation (atelier brainstorming...)	2
<b>1. C. Innovation</b>	<b>1. C. a Degré d'innovation</b>	Reconduite d'une opération déjà existante (par le même porteur de projet et /ou sur le même lieu de projet)	0
		Opération déjà existante mais améliorée (exemples : élargissement de la zone d'action, du public cible, nouveau partenaire à l'opération...)	1
		Opération nouvelle en Pays Comminges Pyrénées et/ou au-delà	2
	<b>1. C. b Nature de l'innovation*</b>	Le projet ne répond à aucun critère	0
		Le projet répond en partie aux critères (au moins 1 critère)	1
		L'innovation fait partie intégrante du projet (au moins 3 critères)	2
<b>1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération</b>		Pas de démarche particulière pour communiquer ou valoriser les acquis	0
		Démarche de suivi/évaluation/capitalisation et de partage/transfert d'expérience (à l'échelle locale <u>et</u> éventuellement au-delà) justifiée et argumentée	1

### 2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 13 points)

Thématique d'analyse		Critères	Note
<b>2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ?</b>		Communale	0
		Communautaire ou à l'échelle de plusieurs communes	1
		Pays Comminges Pyrénées	2
		Au-delà	3
<b>2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (1)</b>		Manque de cohérence	0
		Projet inscrit dans le type d'opérations que souhaite soutenir le GAL et partiellement cohérent avec ses objectifs	2
		Projet inscrit pleinement dans le type d'opérations que souhaite soutenir le GAL en cohérence avec ses objectifs	4

<b>2. C. Contribution du projet au développement économique du territoire</b>	Le projet ne va générer aucune retombée économique sur le territoire et ne vise pas cet objectif	0
	Le projet va générer indirectement des retombées économiques sur le territoire mais c'est difficilement évaluable	1
	Le projet va générer des retombées économiques directes sur le territoire (avec possibilité d'évaluation finale)	3
<b>2. D. Contribution du projet au maintien ou à la création d'emploi</b>	Le projet ne génère pas directement ou indirectement le maintien ou la création d'emplois	0
	Les objectifs du projet génèrent le maintien ou la création d'emploi indirecte	1
	Le projet génère la création d'emploi direct (avec des objectifs chiffrés)	3

(1) Le critère « cohérence avec les effets attendus de la stratégie du GAL » est un prérequis nécessaire à la sélection du dossier.

### 3/ Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)

Thématique d'analyse	Critères	Note
<b>3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable*</b>	Le projet ne s'inscrit pas dans une telle démarche	0
	Le projet porte sur 1 finalité du développement durable (impacts justifiés et argumentés)	1
	Le projet porte sur 2 ou 3 finalités du développement durable (impacts justifiés et argumentés)	2
	Le projet porte sur 4 ou 5 finalités du développement durable (impacts justifiés et argumentés)	5

### 4/ La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (5 points)

Thématique d'analyse	Critères	Note
<b>4. A. Mise en œuvre du projet</b>	4. A. a. Le porteur de projet s'est associé des services d'organismes de conseil, est accompagné par un organisme spécialisé ou a les compétences requises en interne (Ex : CAUE, Chambre consulaire, office de tourisme, BGE, Initiatives Comminges ou CV)	+ 1
	4. A. b. Le porteur de projet à fait le lien avec les acteurs du territoire	+ 1
	4. A. c. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (plan d'affaire) (2)	+ 1
	4. A. d. Pour les projets qui font l'objet d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse	+ 1
<b>4. B. L'après-projet LEADER</b> (Indicateur de résultats, le programme n'ayant pas vocation ou possibilité à financer des actions régulières)	Le porteur de projet n'a pas prévu de démarche d'évaluation et/ou de suivi qualitatifs et quantitatifs du projet	0
	Le porteur de projet a prévu une démarche d'évaluation avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs du projet	+ 1

(2) Le critère « Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet » est un prérequis nécessaire à la sélection des projets.

Éléments complémentaires faisant l'objet d'une appréciation :

- **Prise en compte du caractère raisonnable des coûts**
- **Prise en compte de la faisabilité et mise en œuvre du projet** (calendrier réaliste, suivi de la mise en œuvre...)

## Selection des projets

**Note finale des projets sur 33 points**

**Seuil minimal de selection : 17 points**

Note supérieure au seuil minimal  $\geq 17$  = Avis favorable pour programmation

Note inférieure  $< 17$  = Avis défavorable

**NB :** Dans le cas d'un projet non concerné par certains critères (4.A.c, 4.A.d), la note finale est ramenée au nombre de points cumulés maximum pouvant être obtenus.

Dans ce cas, **le seuil minimal de sélection est égal à la moyenne + 1 point ou la moyenne arrondie à l'entier supérieur dans le cas où la moyenne ne correspond pas à un nombre entier.** Le barème de notation est appliqué en conséquence.

# Éléments de définition pour l'analyse des critères

## 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER

<b>Démarche ascendante et/ou participative</b>	<p>On distingue 3 grandes formes de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'information</b> : mode de participation classique qui consiste à porter à la connaissance du public cible (ou de ses représentants) les éléments du projet à travers différents supports : bulletin d'information, brochure de présentation du projet, site Internet, articles de presse, etc.</li> <li>- <b>La consultation</b> : mode de participation par lequel le porteur du projet sollicite l'avis du public cible (ou de ses représentants) afin de connaître leur opinion, leurs attentes et leurs besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet. Les remarques ou contributions ne sont pas nécessairement prises en compte dans la décision finale.</li> <li>- <b>La concertation</b> : processus de participation qui consiste à solliciter l'avis du public cible (ou de ses représentants) sur un projet avant que la décision ne soit prise. La concertation est mise en œuvre au travers d'un dialogue (différents outils peuvent être mobilisés : réunion d'échange, ateliers « brainstorming », questionnaire...) : elle a pour but de tenir compte des remarques ou contributions dans la décision finale.</li> </ul> <p>On parle de démarche ascendante ou participative <b>lorsque le public cible</b> (la population, les acteurs locaux...) <b>est invité à s'exprimer et à participer aux orientations</b> du territoire en matière de développement, suivant leurs visions, leurs attentes et leurs projets. Le programme LEADER favorise les projets inscrits dans une telle démarche qui implique une élaboration en commun voire une décision collective.</p>
<b>Innovation / Nature de l'innovation</b>	<p>La nature de l'innovation est définie dans le cadre du programme LEADER par <b>4 critères</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence de nouveaux produits et/ou services (qui tiennent comptes des spécificités locales)</li> <li>- Nouvelles méthodes de travail permettant de combiner les ressources (mutualisation des ressources matérielles, mutualisation des savoir-faire)</li> <li>- Association entre secteurs économiques / acteurs traditionnellement séparés les uns des autres</li> <li>- Formes originales d'organisation et d'implication de la population locale</li> </ul>
<b>Transférabilité / caractère pilote de l'opération</b>	<p>Capitaliser, c'est « <b>transformer le savoir en connaissance partageable</b> ».</p> <p>L'objectif est d'encourager les actions de capitalisation et de partage d'expériences (qui facilite le transfert de l'expérience à un autre porteur de projet ou territoire).</p> <p><i>Par exemple pour un projet d'animation et d'action autour de la transition énergétique : élaboration d'un document « retour d'expériences » donnant les éléments de méthode utilisés, les acteurs mobilisés, les sources de réussite et de difficulté, etc. diffusé dans un réseau partenaire.</i></p>

## 2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées

<b>Cohérence avec les objectifs de la stratégie du GAL ?</b>	Les objectifs sont ciblés pour chaque fiche-action.
--	---

## 3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable

<b>Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable</b>	<p>Les 5 finalités du développement durable se définissent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A : La lutte contre le changement climatique,</li> <li>- B : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,</li> <li>- C : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,</li> <li>- D : L'épanouissement de tous les êtres humains,</li> <li>- E : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.</li> </ul>
---	--

**NB** : Par ailleurs, 5 critères sont utilisés pour définir une démarche de développement durable en matière de méthode d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage (multi-partenaire, multisectorielle...),
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout au service d'une stratégie d'amélioration continue.

Les autres critères proposés permettant déjà de tenir compte de ces éléments de méthode, cette thématique d'analyse se concentre uniquement sur les 5 finalités.